

CONJONCTURE FINANCIÈRE

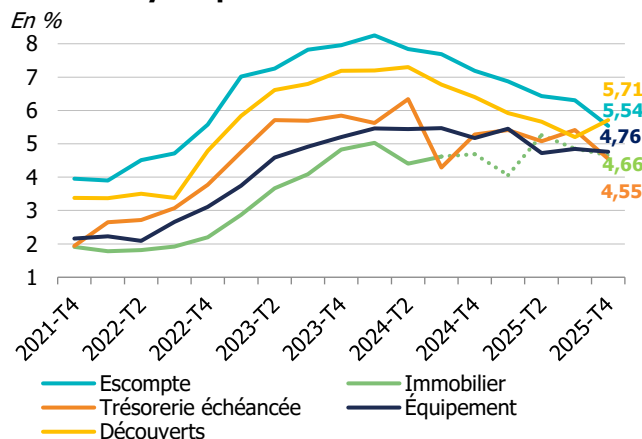
Taux des crédits aux entreprises Nouvelle-Calédonie - 4^e trimestre 2025

LES TAUX DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT ET DE TRÉSORERIE AUX ENTREPRISES CONTINUENT DE DIMINUER TANDIS QUE LE TAUX DES DÉCOUVERTS REPART À LA HAUSSE

- Au 4^e trimestre 2025, le taux moyen des **crédits d'équipement** (4,76 %) continue de baisser en Nouvelle-Calédonie (-8 pdb sur trois mois). Ce taux est également en retrait en Polynésie française (-22 pdb à 3,27 %) et pour la France entière (-6 pdb à 3,44 %).
- La diminution du taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** se poursuit avec une baisse plus marquée de 86 pdb au quatrième trimestre, pour s'établir à 4,55 %. Sur la même période, ce taux moyen recule très légèrement en Polynésie française (-3 pdb à 3,83 %) et pour la France entière (-7 pdb à 3,55 %).
- Après 5 trimestres consécutifs de baisse, le taux moyen des **découverts** (5,71 %) s'accroît en Nouvelle-Calédonie (+51 pdb sur le trimestre). Il continue de diminuer en Polynésie française (-19 pdb à 4,12 %) et pour la France entière (-12 pdb à 4,55 %).
- *Le nombre de **crédits immobiliers** accordés aux entreprises est trop faible ce trimestre (nombre d'observations inférieur à 20) pour que cette catégorie de crédits soit analysée.*

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

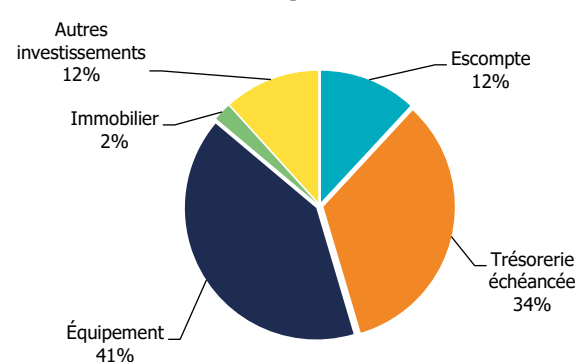
Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

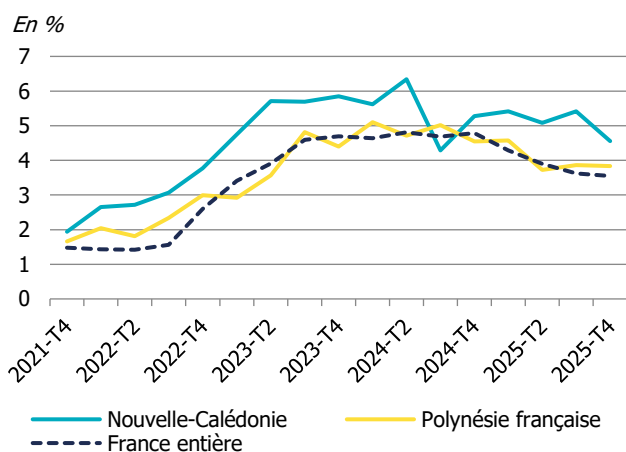
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2025		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2025		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	5,71	4,55	5,20	4,67	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	4,55	3,55	5,41	3,62	40	27	50	23	4,46	3,01
Équipement	4,76	3,44	4,84	3,50	121	119	86	81	4,75	3,47
Immobilier	NS.*	3,35	NS.*	3,35	NS.*	198	NS.*	86	-	-

Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

* Non significatif (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

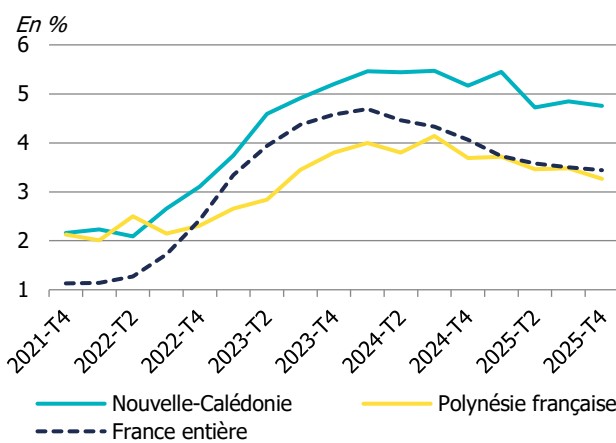
Trésorerie échéancée



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

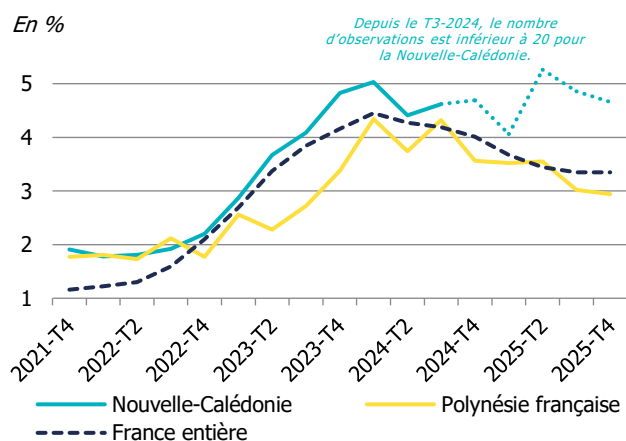
Équipement



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

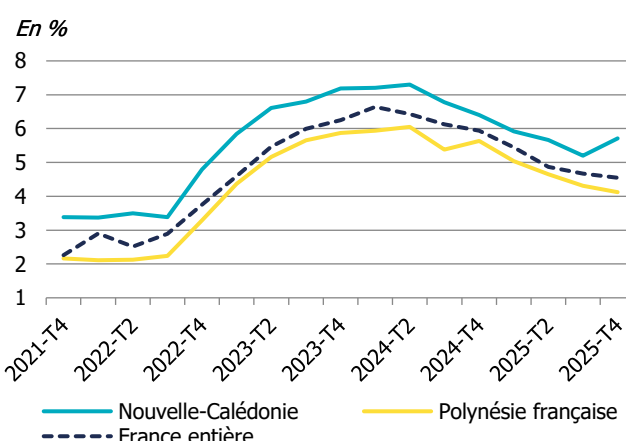
Immobilier



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

Découverts



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 500 déclarations pour ce trimestre.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : F. Dufresne ■ Responsable de la rédaction : J. Charbonneau

Rédaction : M. Lambert ■ Éditeur : IEOM